

COMPOSER LES NUMÉROS D'URGENCE

Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril

Discrimination : 09 69 39 00 00
 Centre Antipoison : 05 61 77 74 47

RESPONSABLE DU MATÉRIEL DE SECOURS / CHARGÉ D'ORGANISER L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

NOM DU RESPONSABLE MATÉRIEL DE SECOURS :

Tél :

Emplacement des extincteurs : voir plan évacuation
 Emplacement des sorties de secours : voir plan évacuation

NOM DU CHARGÉ DE L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE :

Tél :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INCENDIE

SERVICE SÉCURITÉ N°

POMPIERS N°

NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VÉRIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ÉTÉ COMPRIS.

<p>ATTAQUEZ LE FEU AU MOYEN DES EXTINGUEURS APPROPRIÉS.</p>	<p>DANS LA FUMÉE BAISSÉZ-VOUS, L'AIR FRAIS EST PRÈS DU SOL.</p>	<p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</p>	<p>FACILITEZ L'ACCÈS DES POMPIERS.</p> <p>N'EMCOMBREZ PAS LES MOYENS DE SECOURS.</p>
---	---	--------------------------------------	--

ÉVACUATION

DÈS L'AUDITION DU SIGNAL SONORE

GARDEZ VOTRE SANG FROID

<p>FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL.</p>	<p>DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT</p>	<p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</p>	<p>LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT</p>
--	--	--------------------------------------	---



ETABLISSEMENT

ADRESSE :

.....

Mail :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

.....

INSPECTION DU TRAVAIL / DREETS (Art D.4711-1)

NOM DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL DE L'ARIÈGE :

.....

Adresse : 30 Avenue Général De Gaulle - 09000 Foix

Tél : 05 61 02 43 00

Horaires : lundi au jeudi 8h30 à 16h30 et le vendredi 8h30 à 16h00

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modalité d'accès :

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (Art. 4121-4)

Modalité d'accès :

SANTÉ AU TRAVAIL (Art D.4711-1)

NOM DE MÉDECIN / NOM DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL :

APREVYA ARIÈGE Dr

Adresse : 248 Rue Louis Pasteur, Parc Technologique DELTA SUD 09340 VERNIOLLE - Tél : 05 34 01 34 60

Horaires : lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00
 vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

HORAIRES COLLECTIFS DE TRAVAIL

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		
DIMANCHE		
Jour(s) hebdomadaire(s) de repos :		

INFORMATION TRAVAIL TEMPORAIRE

Informations nominatives à la disposition de Pôle Emploi / DREETS / intéressés

Modalité d'accès :

ORDRE DES DÉPARTS EN CONGÉS

Modalité de communication :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE (Art R.2262-3)

.....

LISTE DES MEMBRES CSE / CSSCT / SYNDICATS

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX :

.....
 Modalité d'accès :

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le : **39 89** (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

COMPOSER LES NUMÉROS D'URGENCE

Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril

Discrimination : 09 69 39 00 00
Centre Antipoison : 05 61 77 74 47

RESPONSABLE DU MATÉRIEL DE SECOURS / CHARGÉ D'ORGANISER L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

NOM DU RESPONSABLE MATÉRIEL DE SECOURS :

Tél :

Emplacement des extincteurs : voir plan évacuation
Emplacement des sorties de secours : voir plan évacuation

NOM DU CHARGÉ DE L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE :

Tél :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INCENDIE

SERVICE SÉCURITÉ N° _____
POMPIERS N° _____

NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VÉRIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ÉTÉ COMPRIS.

<p>ATTAQUEZ LE FEU AU MOYEN DES EXTINCTEURS APPROPRIÉS.</p>	<p>DANS LA FUMÉE BAISSÉZ-VOUS, L'AIR FRAIS EST PRÈS DU SOL.</p>	<p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</p>	<p>FACILITEZ L'ACCÈS DES POMPIERS.</p>
---	---	--------------------------------------	--

N'EMCROBENT PAS LES MOYENS DE SECOURS.

ÉVACUATION

DÈS L'AUDITION DU SIGNAL SONORE

GARDEZ VOTRE SANG FROID

<p>FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL.</p>	<p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</p>	<p>LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT</p>
--	--------------------------------------	---

DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT



ETABLISSEMENT

ADRESSE :

.....
.....
.....

Mail :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

.....
.....
.....

INSPECTION DU TRAVAIL / DREETS (Art D.4711-1)

NOM DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL DE L'ARIÈGE :

.....
.....
.....

Adresse : 30 Avenue Général De Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 43 00

Horaires : lundi au jeudi 8h30 à 16h30 et le vendredi 8h30 à 16h00

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modalité d'accès :

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (Art. 4121-4)

Modalité d'accès :

SANTÉ AU TRAVAIL (Art D.4711-1)

NOM DE MÉDECIN / NOM DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL :

APREVVYA ARIÈGE Dr

.....
.....
.....

Adresse : 248 Rue Louis Pasteur, Parc Technologique DELTA SUD 09340 VERNIOLLE - Tél : 05 34 01 34 60

Horaires : lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00
vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

HORAIRES COLLECTIFS DE TRAVAIL

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		
DIMANCHE		
Jour(s) hebdomadaire(s) de repos :		

INFORMATION TRAVAIL TEMPORAIRE

Informations nominatives à la disposition de Pôle Emploi / DREETS / intéressés
Modalité d'accès :

ORDRE DES DÉPARTS EN CONGÉS

Modalité de communication :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE (Art R.2262-3)

.....
.....
.....

LISTE DES MEMBRES CSE / CSSCT / SYNDICATS

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX :
.....
Modalité d'accès :

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 69€ ou à des poursuites judiciaires.

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le : 39 89 (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

COMPOSER LES NUMÉROS D'URGENCE

Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril

Discrimination : 09 69 39 00 00
 Centre Antipoison : 05 61 77 74 47

RESPONSABLE DU MATÉRIEL DE SECOURS / CHARGÉ D'ORGANISER L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

NOM DU RESPONSABLE MATÉRIEL DE SECOURS :

Tél :

Emplacement des extincteurs : voir plan évacuation
 Emplacement des sorties de secours : voir plan évacuation

NOM DU CHARGÉ DE L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE :

Tél :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INCENDIE

SERVICE SÉCURITÉ N°

POMPIERS N°

NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VÉRIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ÉTÉ COMPRIS.

<p>ATTAQUEZ LE FEU AU MOYEN DES EXTINCTEURS APPROPRIÉS.</p>	<p>DANS LA FUMÉE BAISSÉZ-VOUS, L'AIR FRAIS EST PRÈS DU SOL.</p>	<p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</p>	<p>FACILITEZ L'ACCÈS DES POMPIERS.</p>
---	---	--------------------------------------	--

N'EMCOMBREZ PAS LES MOYENS DE SECOURS.

ÉVACUATION

DÈS L'AUDITION DU SIGNAL SONORE

GARDEZ VOTRE SANG FROID

<p>FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL.</p>	<p>DIRIGÉZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT</p>	<p>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</p>	<p>LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT</p>
--	--	--------------------------------------	---



ETABLISSEMENT

ADRESSE :

.....

Mail :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

.....

INSPECTION DU TRAVAIL / DREETS (Art D.4711-1)

NOM DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL DE L'AUDE :

.....

Adresse : 320 Chemin de Maquens - 11000 Carcassonne
 Tél : 04 68 77 40 44
 Horaires : lundi au jeudi 8h30 à 16h30 et le vendredi 8h30 à 16h00

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modalité d'accès :

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (Art. 4121-4)

Modalité d'accès :

SANTÉ AU TRAVAIL (Art D.4711-1)

NOM DE MÉDECIN / NOM DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL :
 APREVYA AUDE Dr

Adresse : 27b Boulevard Marcou 11000 CARCASSONNE
 Tél : 04 68 11 93 33
 Horaires : lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00
 vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

HORAIRES COLLECTIFS DE TRAVAIL

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		
DIMANCHE		
Jour(s) hebdomadaire(s) de repos :		

INFORMATION TRAVAIL TEMPORAIRE

Informations nominatives à la disposition de Pôle Emploi / DREETS / intéressés
 Modalité d'accès :

ORDRE DES DÉPARTS EN CONGÉS

Modalité de communication :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE (Art R.2262-3)

.....

LISTE DES MEMBRES CSE / CSSCT / SYNDICATS

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX :

Modalité d'accès :

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le : **39 89** (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

COMPOSER LES NUMÉROS D'URGENCE

Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril

Discrimination : 09 69 39 00 00
Centre Antipoison : 05 61 77 74 47

RESPONSABLE DU MATÉRIEL DE SECOURS / CHARGÉ D'ORGANISER L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

NOM DU RESPONSABLE MATÉRIEL DE SECOURS :

Tél :

Emplacement des extincteurs : voir plan évacuation
Emplacement des sorties de secours : voir plan évacuation

NOM DU CHARGÉ DE L'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE :

Tél :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INCENDIE

SERVICE SÉCURITÉ N°

POMPIERS N°

NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VÉRIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ÉTÉ COMPRIS.

ATTAQUEZ LE FEU AU MOYEN DES EXTINCTEURS APPROPRIÉS.	DANS LA FUMÉE BAISSÉZ-VOUS, L'AIR FRAIS EST PRÈS DU SOL.	N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS	FACILITEZ L'ACCÈS DES POMPIERS.

N'EMCOMBREZ PAS LES MOYENS DE SECOURS.

ÉVACUATION

DÈS L'AUDITION DU SIGNAL SONORE

GARDEZ VOTRE SANG FROID

FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL.	DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT	N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS	LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT



ETABLISSEMENT

ADRESSE :

.....
.....
.....

Mail :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

.....
.....
.....

INSPECTION DU TRAVAIL / DREETS (Art D.4711-1)

NOM DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL DE L'AUDE :

.....
.....
.....

Adresse : 320 Chemin de Maquens - 11000 Carcassonne

Tél : 04 68 77 40 44

Horaires : lundi au jeudi 8h30 à 16h30 et le vendredi 8h30 à 16h00

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modalité d'accès :

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (Art. 4121-4)

Modalité d'accès :

SANTÉ AU TRAVAIL (Art D.4711-1)

NOM DE MÉDECIN / NOM DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL :

APREVVYA AUDE Dr

Adresse : 27b Boulevard Marcou 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 11 93 33

Horaires : lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

HORAIRES COLLECTIFS DE TRAVAIL

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		
DIMANCHE		
Jour(s) hebdomadaire(s) de repos :		

INFORMATION TRAVAIL TEMPORAIRE

Informations nominatives à la disposition de Pôle

Emploi / DREETS / intéressés

Modalité d'accès :

ORDRE DES DÉPARTS EN CONGÉS

Modalité de communication :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE (Art R.2262-3)

.....
.....
.....

LISTE DES MEMBRES CSE / CSSCT / SYNDICATS

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX :

Modalité d'accès :

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le : 39 89 (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)